

premier ministre de définir la répartition des attributions entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la base de «terres sèches» et de «terres mouillées».

Oui, monsieur l'Orateur, je dois avouer que j'ai été un peu étonné et non moins surpris par ce raisonnement spécieux utilisé pour justifier un projet de loi qui, indubitablement a été rédigé par un professionnel, enfermé dans sa tour d'ivoire, loin de tout contact avec les réalités de la vie. Il est aussi fallacieux pour le premier ministre de diviser ce grand territoire sur la base de terres «sèches» et «mouillées» qu'il serait de partager une tasse de thé en se basant sur le fait que quelqu'un veut du citron et quelqu'un d'autre veut du thé noir. C'est toujours une tasse de thé, et le Nord est toujours le Nord. Que la terre soit sèche ou mouillée l'hiver est toujours aussi froid et les problèmes y sont les mêmes pour les Esquimaux. Comment vous y prendrez-vous pour résoudre ces problèmes avec toujours plus de bureaucratie et un nouveau renforcement des effectifs du cabinet, sans une politique effectivement en vigueur, ou en utilisant deux ministres là ou un seul suffirait? A mon avis, monsieur l'Orateur, ce passage de la terre «sèche» et la terre «mouillée» est le meilleur exemple de négligence de ses devoirs de la part du premier ministre. Si un autre que le premier ministre avait fait cette déclaration, il aurait dû quitter la Chambre sous les rires et sous les huées.

L'autre question implique naturellement le ministre du Nord canadien et le ministre de l'Énergie et a trait à la question de l'eau. Il semble paradoxal que cette question de l'eau dans la seule région où le gouvernement a une juridiction absolue, c'est-à-dire dans le Nord, soit enlevée au ministre de l'Énergie et confiée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cette anomalie et ce paradoxe indiquent encore une fois le nombre croissant de questions en ce qui a trait à la formation actuelle du gouvernement, et indique que la réorganisation du cabinet n'a pas été étudiée en se basant sur un programme ministériel.

Comment peut-on avoir des directives et une politique lorsqu'il y a 26 ministres comme le prévoit le projet de loi? Prenons à titre d'exemple notre voisin du Sud, voilà où je peux être d'accord avec mon honorable vis-à-vis républicain. Je connais les problèmes particuliers aux États-Unis, je m'intéresse à leur histoire de gouvernement républicain. Ils pensent peut-être que la confusion règne ici mais elle régnera encore plus

si ce projet de loi est adopté, et si nous nous rendons compte que ce grand pays du Sud n'a que 12 ministres, tandis que nous en aurons 26.

D'accord, les Américains ont un régime républicain et leurs ministres ne sont pas comptables à l'Assemblée. Mais il reste que les États-Unis forment un vaste pays et la question fondamentale des droits civils se pose à eux. Nous avons un problème entre deux grandes races. Ils ont un problème de territoire, de population, un problème urbain; ils ont tous nos problèmes multipliés par vingt et pourtant ils arrivent à diriger leur pays avec la moitié moins de ministres que nous avons ici. Le député d'York-Sud (M. Lewis) trouverait de nombreux appuis, selon moi, et nombre de députés d'en face seraient largement épaulés si l'on proposait un compromis entre le régime républicain et le régime anglais selon lequel on formerait un petit ministère et un grand cabinet auquel on confierait l'administration des ministères.

Lorsque vous comparez ce que propose le présent bill et ce qui se fait aux États-Unis, et que vous établissez une comparaison avec le conseil d'administration d'une importante société comme la *General Motors*, vous vous rendez compte qu'aucune entreprise ne compterait plus de 26 administrateurs. Si elle en a 26, elle possède alors un comité exécutif qui voit au travail d'administration de tous les jours et à la mise en œuvre de programmes d'action. Elle ne peut fonctionner avec 26 administrateurs.

Le seul autre point sur lequel j'aimerais attirer votre attention, c'est que je voudrais entendre parler le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer). Je voudrais qu'il nous dise comment il accepte au juste le présent bill concernant l'organisation du gouvernement lorsqu'il préconise tant l'intégration. Il parle d'intégrer les services, mais on désintègre le gouvernement. De fait, monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que l'on fait. J'aimerais entendre le ministre de la Défense nationale tenter d'établir le rapport qu'il y a entre ce projet de loi et ce qu'il essaie de faire avec les trois services qui existaient bien avant qu'il fût ministre et qui, ai-je bien l'impression, existeront longtemps après lui. Son raisonnement même fait défaut s'il peut approuver le bill à cause de ce qu'il nous a dit, soit qu'une organisation et une administration efficaces exigent l'intégration.

Toutefois, il est membre d'un cabinet qui présente un bill en vue d'augmenter le nombre de ses collègues. Au moins, selon le premier ministre, la mesure ne diminuera pas le nombre des orateurs. Point n'est besoin d'orateurs supplémentaires, monsieur l'Orateur. Le premier ministre, à mon avis, peut